

Conseils à l'usage de tous

PRENDRE SOIN DES OBJETS ANCIENS

PRÉVENIR LES VOLIS

Les vols sont la principale menace pour les objets anciens et de valeur.

Attention ! Soyez vigilants !

Voici quelques conseils :

- Vérifiez le fonctionnement des serrures et la qualité de la fermeture des fenêtres.
- Les clefs ne doivent pas être en accès libre. Aucune clef ne doit être cachée dans l'édifice ou à l'extérieur de celui-ci.
Il faut éviter de multiplier les doubles de clés, distribués à de trop nombreuses personnes. Tenir à jour un tableau des clés est impératif.
- N'ouvrir si possible qu'une seule porte de l'édifice, en particulier dans le cas des églises.
- Gardez les objets en métaux précieux sous clef. Ne les laissez jamais sans surveillance dans un endroit accessible, même pour très peu de temps.
- Vérifiez régulièrement que les objets sont à leur place. Dans certains cas, la mise en place d'étiquettes d'identification des objets permet de repérer plus facilement un objet manquant.

Un objet vous semble très abimé ? Vous avez d'autres questions ?

Contactez la Conservation des Antiquités et Objets d'art des Yvelines :

Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines

01 61 37 36 35 | patrimoine.historique78@yvelines.fr

Agence IngénierY

Château de la Madeleine | Chemin Jean Racine | 78460 Chevreuse | Tél. 01 39 07 86 04

<https://ingeniery.online> | mailto:ruralite@ingeniery.fr

En savoir davantage

PRÉVENIR LES VOLS

Dans tous les cas

En cas de disparition ou de vol d'un objet, la police ou la gendarmerie doivent être prévenus. Si le vol est avéré, un dépôt de plainte doit être effectué par le propriétaire de l'objet. Prévenez-nous également rapidement.

Référez l'objet volé sur [L'application mobile ID-Art](#) créée par Interpol.

Dans le cas des églises

La préservation du patrimoine communal ne peut seule motiver la fermeture d'une église affectée au culte.

L'affectataire détient seul les clefs de l'église, à l'exception de celles permettant à la commune d'entretenir l'horloge municipale et d'accéder aux cloches pour les sonneries civiles. Mais il est généralement opportun de confier un double des clefs à la commune.

Un gardiennage, rémunéré selon un barème publié par la préfecture, peut être mis en place pour aider à la conservation du patrimoine communal. Ce gardiennage doit être organisé en accord avec le curé.

En cas de disparition ou de vol d'un objet, le curé affectataire, le maire, la CAOA, la police ou la gendarmerie doivent être prévenus.

Si le vol est avéré, un dépôt de plainte doit être effectué par le propriétaire ou l'affectataire.

Référez l'objet volé sur [L'application mobile ID-Art](#) créée par Interpol.

Un objet vous semble très abimé ? Vous avez d'autres questions ?

Contactez la Conservation des Antiquités et Objets d'art des Yvelines :

Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines

01 61 37 36 35 | patrimoine.historique78@yvelines.fr

Agence IngénierY

Château de la Madeleine | Chemin Jean Racine | 78460 Chevreuse | Tél. 01 39 07 86 04
<https://ingeniery.online> | mailto:ruralite@ingeniery.fr